



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciarcmontreuil.fr/>

Informations inscriptions saison 2022/2023

Inscriptions & Distribution du matériel : lors de la première séance à la compagnie

Cours :

Les cours ont lieu pendant la période scolaire, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

POUR LES ANCIENS ADHERENTS

Date de reprise : **Semaine du 5 au 9 septembre**

POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS

Date de démarrage : **Semaine du 12 au 16 septembre**

Les 3 premières séances de chaque créneau sont des séances d'essai gratuites qui ont lieu à la compagnie

Attention les séances d'essai pour les cours d'initiation du mercredi ont lieu à 18h00 pour le mois de septembre

Créneaux des Cours à partir d'octobre			
Initiation 1ere et 2eme année	Lundi	18h30 – 20h30	A la Compagnie
	Mercredi	18h30 – 20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Poussins (- 9 ans) (sur décision de l'entraîneur)	Samedi	10h00 – 12 h 00	A la Compagnie
Compétition Adultes (sur décision de l'entraîneur)	Samedi	14h00 – 16h00	A la Compagnie
Compétition Jeunes (sur décision de l'entraîneur)	Mardi	Été : 18h30 – 20h30	A la Compagnie
Femmes (sur décision de l'entraîneur)	Samedi	16h00 – 18h00	A la Compagnie
Loisir / Perfectionnement (plus de 2 ans de pratique)	Vendredi	18h30-20h30	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Loisir / tir libre encadré (plus de 2 ans de pratique)	Mercredi	20h00 – 22h00	Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains)
Loisir / tir libre encadré (plus de 2 ans de pratique et validation de l'entraîneur)	Vendredi	Été : 18h00 - 20h00	A la Compagnie
	Mercredi	Hiver : 19h30 - 21h30	Gymnase Jaurès
Tir libre des Mousquetaires Sur validation du CD	Jeudi	14h30-16h30	A la Compagnie
Tir Libre (archers expérimentés sur validation du CD)	Tous les jours	en dehors des horaires de tir encadré	A la Compagnie

Tarif 2022/2023 :

	POUSSIN - 10 ans	JEUNE - 20 ans	ADULTES	
			Compétition	Pratique en Club
Inscription / Réinscription	135 €	157	181	173
Réduction Jeune	-35 €	-35 €	0 €	0 €
Droit d'entrée 1ère année à la Cie	110 €	110 €	110 €	110 €
Total 1ère Année	210 €	232 €	291 €	283 €

Réductions :

2 membres de la même famille	-30 €
3 membres de la même famille	-60 €
4 membres de la même famille	-90 €
Chômeur	-35 €
Retraité	-35 €

Matériel :

La Compagnie vous prêtera tout le matériel d'archerie contre un chèque de caution de 150€, pour la première année.

Documents à fournir :

- Fiche de Préinscription remplie
- Certificat médical fourni par la FFTA et uniquement celui-là pour les adultes.**
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Autorisation droit à l'image
- Règlement
- Chèque de caution matériel (150 euros)
- Chèque de caution « participation » (50 euros)

Les chèques de caution ne sont encaissés que si nécessaire et en fin de saison

Le Président



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciarcmontreuil.fr/>

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2022 - 2023

N° de licence :	Civilité :	Nationalité :
Nom d'usage :	Nom de Naissance :	
Prénom 1 :	Prénom 2 :	Prénom 3 :
Date de naissance :	Pays de naissance :	
Département de naissance :	Ville de Naissance :	
Profession :		
Pour les mineurs établissement scolaire :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tel fixe :	Tel portable :	
Adresse mail :		
RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX POUR LES MINEURS		
	PERE	MERE
Nom		
Prénom		
Profession		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Tel fixe		
Tel portable		
Adresse email		

Je souhaite m'inscrire à la séance suivante :

<u>Groupe Poussin</u> moins de 9 ans (voir avec l'entraîneur) <input type="checkbox"/> Samedi de 10h00 à 12h00	<u>Groupe Initiation</u> : <input type="checkbox"/> Lundi de 18h30 à 20h30 <input type="checkbox"/> Mercredi de 18h30 à 20h30
<u>Groupe Femmes</u> : voir avec les entraîneurs <input type="checkbox"/> Samedi 16h à 18h	<u>Groupe Loisirs/Tir libre encadré</u> <input type="checkbox"/> Mercredi de 20h00 à 22h00
<u>Groupe compétition Jeunes</u> : voir avec les entraîneurs <input type="checkbox"/> Mardi de 18h30 à 20h30	<u>Tir libre encadré sur décision entraîneur ou CD</u> <input type="checkbox"/> Jeudi de 14h30 à 16h30 <input type="checkbox"/> Mercredi } 18h30 à 20h30 été <input type="checkbox"/> Vendredi } 19h30 à 21h30 hiver
<u>Groupe compétition adulte</u> : voir avec les entraîneurs <input type="checkbox"/> Samedi de 14h00 à 16h00	<input type="checkbox"/> <u>Tir libre</u> sur décision du CD

Toute adhésion à la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Montreuil implique l'acceptation pleine et entière du règlement, consultable dans les locaux de la Compagnie

Fait à Montreuil

Le :

Signature



**CERTIFICAT MEDICAL
DE NON-CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DU TIR A L'ARC
Y COMPRIS EN COMPETITION
SAISON 2023/2024/2025**



Je soussigné, Docteur _____

Numéro du médecin : _____

Demeurant : _____

Certifie, avoir examiné ce jour :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Licencié(e) à la 1^{ère} compagnie d'arc de Montreuil,

N° de licence / Nouvelle adhésion

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition.

DATE :

Signature et cachet

3.2 – Les contre-indications à la pratique du tir à l'arc

Il apparaît de plus en plus nécessaire de faire une distinction entre les pratiques du tir sur cible : sport d'endurance pouvant être influencé par des conditions climatiques extrêmes (chaleur en particulier) et les disciplines de parcours (Tir en Campagne et Tir Nature ou 3D) qui nécessitent une dépense énergétique plus importante et qui sont soumises à des risques traumatologiques non négligeables.

L'avis d'un médecin spécialisé (ou d'un médecin fédéral) est souhaitable dans les cas suivants :

- Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires :

- ◆ . Hypertension Artérielle sévère non stabilisée
- ◆ . Angor d'effort
- ◆ . Cardiopathie sévère non stabilisée
- ◆ . Infarctus du Myocarde récent (Contre-indication relative)
- ◆ . Pneumothorax (Contre-indication relative)

- Pathologies traumatologiques et rhumatologiques

- ◆ . Scoliose importante évolutive (Contre-indication relative ou temporaire)
- ◆ . Fracture récente non consolidée
- ◆ . Intervention chirurgicale abdominale récente
- ◆ . Pathologie articulaire chronique du membre supérieur

- État de grossesse : à partir de la 35^{ème} semaine d'aménorrhée

- Troubles neurologiques et psychiatriques (laissé à l'appréciation du médecin examinateur)



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2022/2023

Je soussigné (e):.....
Demeurant :.....
Autorise ma fille, mon fils.....

A pratiquer le tir à l'arc au sein du club « La 1^{ère} Compagnie d'Arc de Montreuil » affilié à la FFTA (Fédération Française de tir à l'arc).

Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins je m'assurerais de la présence des initiateurs, en accompagnant mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement (Salle ou terrain extérieur) et me renseignerais sur les changements éventuels d'horaires (vacances, salle occupée), le club n'étant pas responsable en cas d'absence des responsables ou de suppression de salle. En cas d'absence de mon enfant à l'un des cours je dois prévenir les initiateurs.

Lors des cours, la personne en charge de l'initiation à toute autorité sur les élèves et les spectateurs non seulement sur les phases de tir mais aussi concernant la discipline.

J'ai noté que toutes les informations concernant la vie du club (horaires, manifestations, compétitions etc....) sont affichées sur les panneaux d'affichage ou envoyées par mail.

Mon enfant est licencié à la FFTA, par les soins du club, il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale. Il a passé une visite médicale de non-contre-indication à la pratique de ce sport, dont j'ai transmis le certificat au responsable du club.

J'autorise la 1^{ère} compagnie à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident

Mon enfant,

Est autorisé à quitter seul le club à la fin de l'entraînement

Doit attendre son accompagnateur

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

En cas de déplacement :

Je pourrais participer au déplacement et prendre d'autres enfants dans mon véhicule

Je ne pourrais pas participer au déplacement

Fait à Montreuil le:.....

Signature Père / Mère



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Autorisation de droit à l'image

Je, soussigné (e).....

Demeurant.....

Accepte que des photos de moi-même soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagnie, ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale pour les archers mineurs

Je, soussigné (e).....

Demeurant.....

Père, mère, tuteur légal de l'enfant (nom prénom).....

J'accepte que des photos de mon enfant soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagnie ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Versement d'une caution de « participation »

La Compagnie est une association qui fonctionne exclusivement grâce au bénévolat. En adhérant vous devenez un membre de la compagnie, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous, y compris les membres du Comité Directeur et les entraîneurs.

C'est pourquoi nous comptons autant sur votre aide que sur celle de tous les autres membres de la Compagnie : le temps donné par chacun est précieux, il participe à l'ambiance chaleureuse de la compagnie et au bien être de tous ses adhérents.

L'entretien de nos locaux, du matériel, la gestion administrative, sportive, l'organisation d'évènements (traditionnels, sportifs, festifs), reposent sur la participation de chacun à sa mesure, à l'effort collectif.

Nous vous proposons au cours de l'année plusieurs temps « festifs » et traditionnels, qui permettent de mieux se connaître et de partager ensemble. Ils n'ont de sens que par votre participation.

Pour encourager ce mode de fonctionnement, il a été décidé en assemblée générale, le versement d'une caution de « participation », d'un montant de 50 euros. En voici le fonctionnement :

- La caution sera encaissée si l'adhérent ne participe pas à **2 évènements ET 2 organisations** parmi ceux listés ci-dessous dans le courant de l'année, sinon le chèque sera rendu.
Seuls les entraîneurs responsables d'un créneau d'entraînement ou d'initiation en sont dispensés. Attention : les enfants ne sont pas dispensés, mais nous porterons à leur crédit l'aide apportée par leurs parents.
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 des évènements traditionnels suivants :
 - o Le prix de la rentrée (septembre)
 - o La Saint Sébastien (janvier)
 - o L'Abat l'oiseau (mars)
 - o Les tirs festifs (halloween, Noël, paques...) quand ils ont lieu
 - o Le Défilé du Bouquet Provincial (mai)
 - o La partie de jardin de l'ouverture du Prix Général
 - o Les prix traditionnels (Connétable, roi, ...)
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 organisations parmi les suivantes :
 - o Participation à l'organisation de compétitions ou évènements traditionnels
 - o Participation à 1 journée travaux
 - o Autre évènement organisé par la compagnie
 - o Aides diverses pour la gestion de la compagnie

Ces évènements et organisations seront annoncés, le plus en amont possible, via notre gazette et par envoi de mail, pour permettre à chacun d'y participer.